



DÉCISION N°002/D/C-NBI/SG/2024 DU 02 MAI 2024 PORTANT ATTRIBUTION DÉFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/ AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIMP/2024 DU 14 MARS 2024 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES EQUIPES DE PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

MAITRE D'OUVRAGE (AUTORITE CONTRACTANTE): MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI
FINANCEMENT : BIP MINEE EXERCICE 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

*Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°72/04/COR/PM du 18 février 1972 portant création de la Commune de Ngog-Mapubi ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
Vu la Loi n°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024
Vu le Décret n°2011/412 du 09 décembre portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté n°000173/O/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection des Maires et Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 06 février 2020 dans la Commune de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu l'Arrêté Préfectoral n°41/AP/J08/SDL du 31 Janvier 2024 portant approbation et rendant exécutoire le Budget de la Commune de NGOG-MAPUBI pour l'exercice 2024 ;
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 Portant nomination des Présidents des Commissions Internes de passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissements ;
Vu la note de service n°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes dans la Région du Centre ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/ AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIMP/2024 du 14 mars 2024 pour travaux de construction de cinq (05) forages équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Considérant le rapport de la Sous-commission d'analyse des offres ainsi que procès-verbal subséquent des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de Ngog-Mapubi,*

DÉCIDE

Article 1^{er}: La lettre-commande objet de la Demande de Cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT	ATTRIBUTAIRORE	Montant TTC Lu (FCFA)	Montant TTC Calculé (FCFA)	DELAI D'EXÉCUTION
UNIQUE	ETS NYANGO SARL U B.P : Tél : 695 259 296	42.500.000 (Quarante-deux millions cinq cent Mille Francs)	42.453.000 F (quarante-deux millions quatre cent cinquante-trois Mille Francs)	Trois (03) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à NGOG-MAPUBI, le 02 MAI 2024

Le Maire

AMPLIATIONS

- MINMAP
- PREFET-N&K
- ARMP
- DDMAP/NK
- PRÉSIDENT CIPM/NBI
- DDMINEE-N&K/KEKA
- AFFICHAGE/ARCHIVES

